

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

QUEL DESTIN AVEC LA LMSS DE 2016 ?

DE L'ÉVALUATION A L'HARMONISATION D'UNE POLITIQUE

Mercredi 22 mars 2017 - Narbonne

Dr Frédéric JACQUET

Le Contrat Local de Santé

↳ Le contexte

- » Une réforme territoriale
- » La LMSS

↳ Les constats

- » Des expériences constituées et jeunes,
- » Une disparité factuelle :
 - des différences structurelles entre les politiques CLS menées dans les régions,
 - des modalités variables d'un CLS à l'autre en cinq années d'expérience,
- » Carte des CLS en Occitanie

Le Contrat Local de Santé

→ *Les questionnements ...*

- » Quel devenir pour les CLS ?
- » Harmoniser une politique dans les grandes Régions ?
- » Quel positionnement dans le cadre du nouveau PRS ?

Le Contrat Local de Santé

Les fondamentaux de la Loi HPST à la LMSS :

Une approche globale des politiques de l'Agence et des politiques publiques en faveur de la santé.

Une démarche de santé publique fondée sur l'étape initiale du diagnostic des besoins et surtout de la réalité des ressources et des dynamiques ; et organisée de manière méthodologique en plusieurs séquences.

Une démarche d'optimisation des ressources qui définit le cadre de mobilisation des ressources des signataires.

Une démarche partenariale large qui inclut l'ensemble des partenaires et des acteurs concernés.

Une démarche qui s'appuie sur les élus locaux et qui les légitime dans leur rôle de « portage » politique.

Une démarche qui construit sa gouvernance d'emblée et en différencie plusieurs niveaux (politique, technique) et explicite l'animation du CLS.

Le Contrat Local de Santé

Un cadre de cohérence avec la LMSS ?

La jungle se densifie ...

TERRITOIRE	PROJETS	Titre IV LMSS		Titre II LMSS	
		GOVERNANCE ET PILOTAGE	ARTICULATION AUTRES GOUVERNANCES	DISPOSITIFS	ACTEURS
Région	Projet Régional de Santé	CRSA	CCPP		
Département Territoire de démocratie sanitaire	Projet Territorial de Santé Projet territorial de santé mentale	Conseil Territorial de Santé dont commission spécialisée SM	Commission départementale des financeurs Préfet (Schéma accessibilité service public)	GHT Plateformes territoriales d'appui	Acteurs en santé dont Acteurs santé mentale
Infra départemental (inter communalité)	Contrat Local de Santé Projet local de santé Projet local de santé mentale Volet santé du contrat de ville	Gouvernance Contrat Local de Santé Conseil Local de Santé Mentale	 Gouvernance politique de la ville Gouvernance ZRR	Paniers de services Approche parcours	Equipes de soins primaires Communautés professionnelles de territoires

Le Contrat Local de Santé

Le PRS à venir

L'instruction du **21 octobre 2016** relative à la territorialisation de la politique de santé :

Outre la précision apportée quant au rôle des commissions spécialisées en santé mentale du CTS, cette instruction met fortement l'accent sur deux points clés :

- *La dimension **transversale** du PRS et de ses composantes (COS, SRS et PRAPS) centrée sur la notion de **parcours** concernant **l'ensemble des champs** couverts par l'ARS **ET** l'articulation avec les **politiques publiques ayant un impact sur la santé**.*
- *Les **leviers** expressément cités pour atteindre les **objectifs du SRS** sont les **CLS**, les **CPOM**, les **Contrats territoriaux de santé** et de **santé mentale**.*

Le Contrat Local de Santé

Un alignement stratégique nécessaire : une doctrine pour l'Agence

Une politique de « déclinaison » ou de « déploiement » dans les territoires ?

“*Merci,
De votre
attention.*”

